

Le contribuable finance à son corps défendant la mosquée de Bordeaux

écrit par Christine Tasin | 12 avril 2013



On apprend que le député PS Feltesse fait royalement don de 50000 euros pris sur sa réserve parlementaire pour aider la Grande mosquée à sortir de terre.

Les esprits chagrins me diront qu'il fait ce qu'il veut de ses sous... Voire, puisqu'en l'occurrence, ce sont les miens, les vôtres, les nôtres, bref ceux du contribuable.

Parce que, la réserve parlementaire, elle ne tombe pas de la cassette de Feltesse, elle lui est versée parce qu'il est député.

Les députés ont droit à une modique (sic !) somme de 130000 euros par an à verser aux associations de leur circonscription de leur choix. Jolie invention permettant de fidéliser l'électeur à coups de clientélisme et... de subvention.

Je veux bien que le système soit relativement opaque mais tout de même, l'interdiction de financer les cultes de la loi de 1905 doit bien s'appliquer à la réserve parlementaire puisque c'est de l'argent public, non ?

Résistance républicaine va demander à son avocat d'examiner les textes... mais, en attendant, vous pouvez protester à l'Elysée, auprès du Président de l'Assemblée nationale president@assemblee-nationale.fr, et auprès de Feltesse lui-même vfeltesse@assemblee-nationale.fr

Christine Tasin